

FICHE D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

SECTION SPORTIVE DANSE

3 heures hebdomadaires en plus de l'horaire de la classe du mois d'octobre au mois de juin.

Cette activité qui fait partie du projet pédagogique de l'établissement doit correspondre à un intérêt réel et durable et non à un engouement passager. Elle est offerte aux élèves à partir de la 6ème et présente l'intérêt de pouvoir être poursuivie tout au long de la scolarité.

Si le nombre de candidatures est supérieur au nombre de places proposées, une commission statuera après examen des dossiers.

Les cours ont lieu sous la responsabilité de Mme Lamare professeur d'EPS .

Qualités nécessaires :

- discipline et assiduité
- désir de découvrir
- capacité à l'autonomie
- volonté, attention et réflexion
- intérêt pour la Danse

Organisation :

- Les cours sont gratuits, ont lieu, le mardi de 14h40 à 17h40 au gymnase du collège
- Tenue sportive exigée.
- Une évaluation est faite à chaque trimestre.
- les notes scolaires sont prises en compte pour le passage en classe supérieure.
- Chaque élève doit être titulaire d'une licence de l'association sportive dans e du collège (35 euros ou carte Collégiens de Provence)
- les élèves retenus s'engagent à effectuer la totalité des heures de danse et leur assiduité sera évaluée pendant ces 4 années.

Le Professeur responsable de la Section Sportive Danse

La Principale